

CONVOCAATION

Nombre de conseillers

en exercice	29
présents	21 (+ 6 procurations)
votants	27

L'AN DEUX MILLE ONZE le QUATORZE DECEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal, est convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances.

La Ferté-Bernard,
Le 8 Décembre 2011

Le Maire,

COMPTE-RENDU

L'AN DEUX MILLE ONZE

Le QUATORZE DECEMBRE à vingt heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni aux Halles Denis BEALET en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Carles GRELIER, Maire.

Etaient présents : M. Jean Carles GRELIER, Mme Janine BOIS, M. Pierre RABOT, Mme Marie-Josèphe JACOB, M. Philippe GALLAND, Mme Cécile KNITTEL, M. Didier REVEAU, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU, M. Daniel GUEDET, M. Moïse JAMET, Mme Marie-Claire DUCELLIER, M. Gérard GUESNE, M. François MARIANI, M. Nicolas CHABLE, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Edith ALIX, M. Michel ARBOUYS, Mme Annette MORIETTE, M. MORVAN, Mme Paulette CAVRET.

Excusés : Mme Marie-Odile DELILLE (pouvoir à M. RABOT), Mme Dominique BURLOT, (pouvoir à M. THOREAU), M. Gaétan THOMAS (pouvoir à M. REVEAU), Mme Bénédicte MARCHAIS (pouvoir à Mme BOIS), Mme Marie-Dominique DAMOTTE, M. Pascal DEFAYE (pouvoir à M. GUEDET), Mme Patricia BESSUAND, M. Claude DROUET (pouvoir à Mme MORIETTE).

Madame DUCELLIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il convient de procéder -avant le vote du budget primitif de la commune- à un débat d'orientations budgétaires portant sur les grands objectifs poursuivis pour l'action municipale, ceux-ci étant transcrits financièrement dans le budget primitif.

Les orientations sont relatées dans le document annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal

Prend connaissance des orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 15 Décembre 2011

EMPRUNT 2.000.000 EUROS – BUDGET GENERAL

La commune de LA FERTE-BERNARD, après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales formant le contrat n° 8094324 établi par LA CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE, décide :

Article 1

Pour financer ses investissements, la commune de LA FERTE-BERNARD contracte auprès de LA CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE un contrat de prêt à taux fixe avec les caractéristiques suivantes :

- montant : 2.000.000 Euros
- durée : 15 ans
- taux : 4,56 %
- périodicité : annuelle
- date du point de départ de l'amortissement : 1^{er} Juin 2012
- frais de dossier : 2.000 Euros
- dispositions particulières : 1^{ère} échéance au 1^{er} Juin 2013.

Article 2

Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

VIREMENTS ET AUGMENTATIONS DE CREDITS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Approuve les virements et augmentations de crédits suivants :

<u>Budget VILLE</u>		<u>VIREMENTS DE CREDITS</u>	
Dépenses +		Dépenses -	
Fonctionnement			
0.1 c/ 60632	177 900	0.20 c/ 64111	30 000
		0.1 c/ 65738	57 900
		0.25 c/ 6574	30 000
		0.1 c/ 66111	60 000
Investissement			
4.11 c/ 2313 progr.00322	170 000	3.21 c/ 2313 progr.00332	200 000
4.13 c/ 2313 progr.00331	10 000		
8.24 c/ 202 progr.00346	20 000		

<u>Budget VILLE</u>		<u>AUGMENTATIONS DE CREDITS</u>	
Dépenses +		Recettes +	
Investissement			
4.11 c/ 2313 progr.00322	330 000	0.1 c/ 1641	330 000

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

TARIFS DU CAMPING - SAISON 2012

Madame JACOB, Maire-Adjointe chargée de la Jeunesse et des Sports, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables au Camping pour la saison 2012.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2012, les tarifs du camping comme suit :

	Basse Saison	Haute Saison
Forfait emplacement, 1 adulte, 1 voiture	7,45 €	10,60 €
Forfait emplacement, 1 adulte, 1 voiture, électricité	10,10 €	12,25 €
Forfait emplacement, 2 adultes, 1 voiture	10,60 €	12,75 €
Forfait emplacement, 2 adultes, 1 voiture, électricité	12,75 €	14,85 €
Forfait "défi sportif"	5,35 €	6,95 €
Adulte supplémentaire	3,20 €	5,35 €
Enfant - 10 ans	2,20 €	4,35 €
Animal	1,70 €	1,70 €
Visiteur	2,20 €	2,70 €
Branchement électrique	2,70 €	3,20 €
Branchement eau, assainissement	2,20 €	2,20 €
Espace collectif (stagiaires de la base de loisirs)	3,20 €	3,20 €
Garage mort (par emplacement du 01/05/11 au 15/09/11)	2,70 €	3,20 €
Participant du Festival ARTEC, raid, triathlon	5,00 €	5,00 €
Borne euro relais (une utilisation)	3,20 €	3,20 €

Réduction pour long séjour (en juillet et août)

- 10 % du montant du séjour -hors taxe de séjour- à partir de la 14^{ème} nuitée (nuits consécutives)
- 15 % du montant du séjour -hors taxe de séjour- à partir de la 21^{ème} nuitée (nuits consécutives)
- 20 % du montant du séjour -hors taxe de séjour- à partir de la 28^{ème} nuitée (nuits consécutives)

Bonifications (par personne)

- les deux premières nuits : 1 billet gratuit de petit train
- les cinq premières nuits : 1 billet gratuit de petit train et 1 entrée gratuite à la piscine
- les dix premières nuits : 1 billet gratuit de petit train et 1 entrée gratuite à la piscine et, au choix

1 billet gratuit de promenade en barque ou 1 location gratuite de planche à voile ou 1 location gratuite de kayak ou 1 location gratuite de VTT

Reçu en Sous-
Préfecture

le 16 Décembre 2011

TARIFS DE LA BASE DE LOISIRS - SAISON 2012

Madame JACOB, Maire-Adjointe Chargée des Sports et de Loisirs, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables à la base de loisirs pour la saison 2012.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2012, les tarifs de la Base de Loisirs comme suit :

PLEIADE OMNISPORT MUNICIPALE (P.O.M.)	2012
Enfant, par Cycle, GIP (Petite baby pom)	19,30 €
Enfant, par Cycle, non GIP (Petite baby pom)	29,75 €
Enfant par an, GIP	29,35 €
Enfant par an, non GIP	36,80 €
P.O.M. Nature, Enfant, par an, GIP	42,20 €
P.O.M. Nature, Enfant, par an, non GIP	54,35 €

BASE DE LOISIRS	
<i>STAGES :</i>	
Planche à voile, kayak, dériveur catamaran, optimist, multi-activités	
* 5 demi-journées	70,05 €
* 4 demi-journées	55,80 €
* 3 demi-journées	45,65 €
Stages - journées (1 activité et 1 repas)	150,70 €

LOCATION MATERIELS NAUTIQUES :	
* 1 heure	6,90 €
* 2 heures	11,15 €
* 1/2 journée	16,95 €
* 1 journée	25,55 €
LOCATION DERIVEUR CATAMARAN :	
* 1 heure	10,05 €
* 2 heures	15,90 €
* 1/2 journée	23,90 €
* 1 journée	31,75 €
TARIF COLLECTIVITE :	
Stage activité 1/2 journée, groupe de 10 personnes	96,50 €
Personne supplémentaire	9,65 €
ACTIVITE "EN TOUTE LIBERTE" :	
* 1 Moniteur 1 heure + location	18,05 €
* 1 Moniteur 2 heures + location	31,75 €
* 1 Moniteur 3 heures + location	44,80 €
Remise de 20 % sur location pour ces 3 tarifs arrondi à l'€ supérieur	
ENTREE PLANCHE A VOILE ET DERIVEUR : par jour	4,80 €
Carte abonnement entrée embarcation juillet ou août	14,85 €
Carte abonnement entrée embarcation juillet et août	23,90 €
LOCATION VTT :	
* 1 heure	5,75 €
* 2 heures	9,05 €
* 1/2 journée	14,35 €
* 1 journée	19,70 €
* Week-end	35,60 €
TIR A L'ARC :	
* 1 heure	5,15 €
* 2 heures	8,20 €
Tir à l'arc collectivité, 50% de réduction	
Pas de tir à l'arc sans location de matériel 1 heure	2,05 €
Pas de tir à l'arc sans location de matériel 2 heures	3,15 €
Carte de fidélité 5 x 1 H - 6ème gratuite/5 x 2 H - 6ème gratuite	
ACTIVITES NAUTIQUES POUR ECOLES EXTERIEURES, SUR LE TEMPS SCOLAIRE	
Mise à disposition de 2 éducateurs sportifs - Séance de 3 heures	109,40 €

BASE DE LOISIRS - GIP	
STAGES :	
Planche à voile, kayak, dériveur catamaran, optimist, multi-activités	
* 5 demi-journées	53,00 €
* 4 demi-journées	41,40 €
* 3 demi-journées	31,75 €
Stages - journées (1 activité et 1 repas)	113,60 €
LOCATION MATERIELS NAUTIQUES :	
* 1 heure	5,30 €
* 2 heures	7,90 €
* 1/2 journée	12,70 €
* 1 journée	19,15 €
LOCATION DERIVEUR CATAMARAN :	
* 1 heure	7,40 €
* 2 heures	11,70 €
* 1/2 journée	18,05 €
* 1 journée	23,25 €
ACTIVITE "EN TOUTE LIBERTE" :	
* 1 Moniteur 1 heure + location	13,85 €
* 1 Moniteur 2 heures + location	23,95 €
* 1 Moniteur 3 heures + location	33,90 €
Remise de 20 % sur location pour ces 3 tarifs arrondi à l'€ supérieur	
ENTREE PLANCHE A VOILE ET DERIVEUR : par jour	3,65 €
Carte abonnement entrée embarcation juillet ou août	11,15 €
Carte abonnement entrée embarcation juillet et août	18,05 €

LOCATION VTT :	
* 1 heure	4,30 €
* 2 heures	6,35 €
* 1/2 journée	10,55 €
* 1 journée	14,85 €
* Week-end	26,55 €
TIR A L'ARC :	
* 1 heure	3,90 €
* 2 heures	6,35 €
<i>Tir à l'arc collectivité, 50% de réduction</i>	
Pas de tir à l'arc sans location de matériel 1 heure	1,55 €
Pas de tir à l'arc sans location de matériel 2 heures	2,05 €
Carte de fidélité 5 x 1 H = 6ème gratuite/5 x 2 H = 6ème gratuite	

TARIFS BATEAUX A AUBE	
* 4/5 places, 1/2 H - GIP	7,00 €
* 4/5 places, 1/2 H - non GIP	9,30 €
* 4/5 places, 1 H - GIP	11,20 €
* 4/5 places, 1 H - non GIP	14,90 €

TARIFS "ROSALIES"	
* 1/2 H	6,80 €
* 1 H	9,55 €
* 2 H	15,30 €

TARIFS MINI-GOLF	
* Par personne (tarif famille) GIP	2,15 €
* Par personne (tarif famille) non GIP	2,75 €
* Groupe (à partir de 10 personnes), par personne - GIP	1,75 €
* Groupe (à partir de 10 personnes), par personne - non GIP	1,95 €

TARIFS BAR	
Tarifs des GLACES :	
- Glace Miko (33 ml)	0,95 €
- Glace Miko (60 ml)	1,30 €
- Glace Miko (100 ml)	1,85 €
- Glace Miko (120 ml)	1,95 €
- Glace Miko (125 ml)	2,15 €
- Glace Miko (145 ml)	2,25 €
Tarifs des BOISSONS :	
- Boisson 33 cl non alcoolisée	1,85 €
- Boisson au verre	1,10 €
- Eau minérale	0,85 €
- Café	0,85 €
Tarifs des CONFISERIES :	
- Bonbons	0,35 €
- Petit paquet	0,55 €
- Barre chocolatée	0,85 €

PARCOURS D'ORIENTATION	
Cartes d'orientation	
- Pour le public individuel	1,00 €
- Pour les groupes	
* à partir de 10 cartes	0,80 €
* à partir de 50 cartes	0,60 €
* à partir de 100 cartes	0,50 €

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

TARIFS FESTIVAL ARTEC 2012

Monsieur THOREAU, Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du Festival ARTEC 2012.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Décide de fixer les tarifs ARTEC pour l'année 2012 comme suit :

	Année 2012
Hébergement au Lycée Robert Garnier, la nuitée :	
* Inscription avant le 1er avril 2012	8,00 €
* Inscription après le 1er avril 2012	15,00 €
Hébergement au Gymnase Gérard Dutertre, la nuitée :	
* Inscription avant le 1er avril 2012	6,00 €
* Inscription après le 1er avril 2012	11,00 €
Forfait EUROBOT	
* Inscription Période 1	26,00 €
* Inscription Période 2	50,00 €
Forfait lycéens (hébergement + restauration)	26,00 €
Participation transport en car	35,00 €
Location d'une paire de draps	10,00 €
Petit déjeuner	3,60 €
Déjeuner	9,00 €
Diner (équipes)	9,00 €
Participation repas soirée dansante	8,00 €
Boissons chaudes (café, chocolat,...)	1,00 €
Boissons froides (canettes)	1,50 €
Friandises	1,00 €
CAUTION PAIRE DE DRAP	50,00 €
Repas pour les scolaires	5,00 €

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

VERSEMENT DE SUBVENTIONS PAR ANTICIPATION - C.C.A.S., OFFICE DE TOURISME, O.M.S.L.

Monsieur GUESNE, Conseiller Municipal, Rapporteur du Budget, rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, il convient d'autoriser le versement par anticipation -à certains organismes- d'une partie de la subvention susceptible de leur être allouée au titre de l'exercice N+1.

A cet effet, afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de l'Office de Tourisme et de l'Office Municipal des Sports et Loisirs, il conviendrait de verser 25 % de la subvention attribuée en 2011 et ce, avant le vote du Budget Primitif 2012.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à verser par anticipation, à hauteur de 25 % de la subvention allouée en 2011, les sommes suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale	112.500 €
- Office de Tourisme	23.030 €
- Office Municipal des Sports et Loisirs	26.995 €

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : SOINS INFIRMIERS À DOMICILE, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Madame BOIS, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales et Familiales, rappelle au Conseil Municipal que le Service des Soins à Domicile, le Centre Communal d'Action Sociale et le Comité Local d'Intervention et de Coordination Huisne et Bray, utilisent les locaux de la Mairie et qu'ils

bénéficient de l'électricité ainsi que du chauffage. Par ailleurs, le téléphone est avancé par la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Fixe, pour l'année 2012, la participation du :

- *Centre Communal d'Action Sociale* : 1.905 Euros
 - o Fournitures administratives : 637 Euros
 - o Frais postaux et télécommunications : 1.268 Euros

- *Service des Soins Infirmiers à Domicile* : 39.440 Euros
 - o Loyer : 11.020 Euros
 - o Entretien et réparations : 18.760 Euros
 - o Frais postaux et télécommunications : 2.930 Euros
 - o Electricité : 2.800 Euros
 - o Fournitures administratives : 2.260 Euros
 - o Produits d'entretien : 1.670 Euros

- *Comité Local d'Intervention et de Coordination* : 14.892 Euros
 - o Loyer : 4.692 Euros
 - o Frais postaux et télécommunications : 2.040 Euros
 - o Eau et Electricité : 1.530 Euros
 - o Fournitures administratives : 2.550 Euros
 - o Produits d'entretien : 816 Euros
 - o Publicité : 510 Euros
 - o Autres frais extérieurs : 2.754 Euros

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

VERSEMENT DE TROIS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le versement des cinq subventions suivantes a été sollicité.

Il s'agit de :

- Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation,
- La Chambre des Métiers de La Sarthe,
- Collège Georges Desnos,
- L'Union des Commerçants, Artisans et Industriels du bassin fertois,
- La ligue contre le cancer – antenne de La Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à verser les subventions suivantes :

- 300 € à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation,
- 100 € à la Chambre des Métiers,
- 2.800 € au Collège Georges Desnos,
- 1.000 € à la Ligue contre le cancer – antenne de La Ferté-Bernard,

A la majorité des membres votants (26 Pour – 1 abstention)

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à verser la subvention suivante :

- 13.000 € à l'Union des commerçants, Artisans et Industriels du bassin fertois.

INFORMATION SUR LES DELEGATIONS

ACHAT D'UNE PEINTURE

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir auprès de Monsieur Bruno COLLET, artiste, une peinture pour un montant de 900 Euros.

Il précise qu'il s'agit d'une huile sur toile faisant partie d'une série intitulée « Silhouette de Ville ».

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise :

- l'achat auprès de Monsieur Bruno COLLET d'une huile sur toile pour un montant de 900 Euros.
- Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à régler la facture correspondante.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 15 Décembre 2011

DON DE SCULPTURES ET DE PEINTURES A LA VILLE (OFFICE DE TOURISME) PAR UN PARTICULIER

Monsieur GALLAND, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, informe le Conseil Municipal qu'un don de sculptures et de peintures a été effectué au profit de l'Office de Tourisme municipal suite au décès de Monsieur FOUQUET, domicilié à LA FERTE-BERNARD.

Pour ce faire, un acte notarié doit être signé chez Maitres DURAND & DURAND-GUILLET, Notaires à LA FERTE-BERNARD.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de membres votants,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer un acte notarié chez Maitres DURAND & DURAND-GUILLET, Notaires à LA FERTE-BERNARD, quant au legs de sculptures et peintures par Monsieur FOUQUET (décédé) au profit de l'Office de Tourisme de la Ville de LA FERTE-BERNARD.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une convention de délégation de service public « fourrière municipale » a été confiée à la SARL NEVEU. Cette convention a pris effet au 1^{er} Janvier 2010 et ce pour une durée de 5 ans.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de signer un avenant à cette convention afin que la commune puisse refacturer au propriétaire du véhicule les frais réglés au délégataire : frais d'enlèvement et d'expertise.

Monsieur le Maire précise que ces frais s'élèvent à 106 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer un avenant à la convention de délégation de service public « Fourrière Municipale » afin de refacturer au propriétaire du véhicule les frais réglés au délégataire : frais d'enlèvement et d'expertise.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à émettre le titre de recettes correspondant.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE POUR LES CHAUFFERIES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'un contrat relatif à l'entretien et à la maintenance des chaufferies municipales avait été confié à la Société SVELYS et que celui-ci arrive à échéance au 31 Mars prochain.

Il propose donc au Conseil Municipal de lancer une nouvelle consultation conforme au Code des Marchés Publics, afin de retenir un nouveau prestataire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- lancer une consultation (conforme au Code des Marchés Publics) quant à une prestation d'entretien et de maintenance des chaufferies municipales.

- Retenir la société, signer le contrat correspondant et régler les factures qui en découleront.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

LOTISSEMENT LE CLOS DES CHENES : DENOMINATION DE DEUX RUES

Monsieur GALLAND, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme et du patrimoine, propose au Conseil Municipal de dénommer deux rues situées dans le lotissement Le Clos des Chênes.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Décide de dénommer deux rues situées dans le lotissement Le Clos des Chênes :

- Rue du Clos des Chênes,
- Rue de la Saussaie.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE BUREAUX ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention de location de bureaux avec la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, pour les bureaux qu'elle occupe au 15 Place de La Lice.

Monsieur le Maire communique les modalités de cette location, à savoir :

- o Loyer mensuel : 526,38 € HT
- o Superficie concernée : 144,64 m²
- o Durée : 3 ans (reconductible 2 fois)
- o Date d'effet : 1^{er} Janvier 2012
- o Révision : 1^{er} Janvier de chaque année (à compter de 2013)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer une convention de location de bureaux avec la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, conformément aux modalités énoncées ci-dessous :

- o Loyer mensuel : 526,38 € HT
- o Superficie concernée : 144,64 m²
- o Durée : 3 ans (reconductible 2 fois)
- o Date d'effet : 1^{er} Janvier 2012
- o Révision : 1^{er} Janvier de chaque année (à compter de 2013)

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ (ANNEE 2011)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution :

Article 1

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivant :

$$PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0.035 €) \times L] + 100 €]$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100 € représente un terme fixe.

Article 2

Que ce montant soit revalorisé chaque année :

- Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- Par application de l'index ingénierie mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à émettre le titre de recettes correspondant et s'élevant à 1.358,74 € pour l'année 2011

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CNAM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers des Pays de la Loire est installée à LA FERTE-BERNARD depuis le 1^{er} Novembre 2009.

Il propose aux membres de l'Assemblée de signer une nouvelle convention de partenariat pour l'année 2011/2012

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes :

- à signer la convention de partenariat, relative à l'antenne C.N.A.M. à LA FERTE – BERNARD, avec l'Association Régionale du Conservatoire National des Arts et Métiers des Pays de la Loire.
- A régler les frais qui s'élèveront à 17.000 Euros pour l'année 2011/2012, versés en deux acomptes :
 - o Premier versement, à la signature de la convention, soit 5.500 Euros,
 - o Le solde en février 2012.

Information

RESULTAT DU DIAGNOSTIC SUR LES ARBRES DU CENTRE VILLE

Madame KNITEL, Maire-Adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal le résultat du diagnostic effectué sur les arbres situés Promenade du Grand et Petit Mail.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

CESSION D'UN TERRAIN SITUE Z.I. DE L'EGUILLON A LA SOCIETE PATAISE INVESTISSEMENTS

Monsieur REVEAU, Maire-Adjoint chargé des Affaires économiques, rappelle aux membres de l'Assemblée que la Société ARMISTOL SAPO souhaite installer son activité dans la Z.I. de l'Eguillon.

Monsieur REVEAU propose donc de céder à la Société ARMISTOL-SAPO une parcelle située dans cette zone, cadastrée section D n° 1102p pour une superficie de 3.890 m².

Il précise que le Service France Domaines a été consulté et qu'en date du 18 novembre 2011, il a estimé ce terrain à 10 € le mètre carré avec une marge de négociation admise de - 10 %, soit 9 € le m².

Monsieur REVEAU informe les membres de l'Assemblée que la Société ARMISTOL-SAPO réalisera un investissement immobilier de 550.000 Euros, hors aménagement, équipement et matériel.

Monsieur REVEAU, conformément au Décret n° 2007-12282 du 28 Août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à l'engagement de la Société ARMISTOL-SAPO de créer 7 emplois sur le site, propose au Conseil Municipal, de /

- passer outre l'avis des domaines et de vendre ce terrain au prix de 7 € le mètre carré.
- Signer une convention avec la Société ARMISTOL-SAPO qui relatara l'engagement de ladite Société de créer 7 emplois sur le site. Etant entendu qu'en cas de non respect de cette création d'emplois, la convention prévoira le remboursement de la différence entre le prix estimé par les Services de France Domaines et le prix de vente mentionné ci-dessus.

Monsieur REVEAU informe le Conseil Municipal que cette cession pourrait se faire au profit de la Société ARMISTOL-SAPO ou toute personne morale pouvant s'y substituer et notamment la Société PATAISE Investissements (61130 SAINT CYR LA ROSIERE).

Quant à l'acte notarié, il propose qu'il soit signé chez Maître BOUVIER, Notaire à BERD'HUIS (les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur).

Monsieur REVEAU propose également de confier le bornage au Cabinet DEJOIE-BARBIER, Géomètres à LA FERTE-BERNARD.

Devant l'intérêt que représente pour notre collectivité l'accompagnement de ce projet compte tenu du contexte économique actuellement délicat,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des membres votants (26 Pour – 1 abstention),

Décide de passer outre l'avis des services de France Domaines du 18 Novembre 2011,

Décide de vendre le terrain cadastré section D n° 1102p d'une superficie d'environ 3.890 m² au prix de 7€ le mètre carré à la Société ARMISTOL-SAPO ou toute autre personne morale pouvant s'y substituer et notamment la Société PATAISE Investissements (61130 SAINT CYR LA ROSIERE)

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- Signer l'acte notarié chez Maître BOUVIER – Notaire à BERD'HUIS (les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur).
- Confier le bornage au Cabinet DEJOIE-BARBIER, Géomètres à LA FERTE-BERNARD, et régler les factures qui en découleront.
- Signer la convention avec la Société ARMISTOL-SAPO, convention qui relatara l'engagement de la Société ARMISTOL-SAPO de créer des emplois en contrepartie de l'aide attribuée par la commune.

Prend acte qu'en cas de non respect des engagements pris par la Société ARMISTOL-SAPO, notamment en matière de création d'emplois, la convention prévoira le remboursement de la différence entre le prix estimé par les Services de France Domaines et le prix de vente mentionné ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à effectuer toutes démarches et régler toutes factures visant au bon déroulement de cette opération.

COUPES DE France ET D'EUROPE DE ROBOTIQUE 2012 : CONVENTIONS

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

Monsieur THOREAU, Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles et de l'Animation, rappelle au Conseil Municipal que - dans le cadre du Festival ARTEC 2012 - il convient de passer certaines conventions avec les différents partenaires du Festival, ceci afin d'assurer une meilleure organisation de cette manifestation.

Après avoir pris connaissance de la liste des conventions concernées,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer les différentes conventions ou devis présentés par les sociétés et associations suivantes :

- Sweet FM
- Le Mans Télévision (LMTV)
- Planète sciences
- Planète sciences 72
- Lycée Robert Garnier (LFB)
- Le Maine Libre
- Précom
- Robopolis
- La Laverie
- ALTRAN
- AV Factory
- EUROBOT
- Orange
- Mahon Production

ainsi qu'à régler les factures qui en découleront.

Autorise, par ailleurs, Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes, à signer tous autres documents (conventions ou devis) à venir concernant l'édition 2012 du Festival ARTEC et à régler les factures correspondantes.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

MISSION DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE LORS DU FESTIVAL ARTEC

Afin d'assurer une mission de sécurité et de surveillance lors du Festival ARTEC 2012, Monsieur THOREAU, Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles et de l'Animation, propose au Conseil Municipal de lancer une consultation conforme au Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- lancer une consultation, conforme au Code des Marchés Publics, relative à une mission de sécurité et de surveillance lors du Festival ARTEC,
- à signer l'acte d'engagement avec le titulaire et régler les factures qui en découleront.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

AMENAGEMENT DES ZONES AU et AUh DU P.L.U. : RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur GALLAND, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme et du patrimoine, rappelle aux membres de l'Assemblée que lors de sa séance du 28 Juin dernier, le Conseil Municipal avait autorisé le lancement d'une consultation (conforme aux marchés publics) afin de retenir un cabinet spécialisé en aménagement d'urbanisme pour les zones AU et AUh du Plan Local d'Urbanisme.

Il informe le Conseil Municipal que 4 Cabinets ont répondu à la consultation. Il s'agit de :

- Cabinet DEWAILLY - SCP MAIORE-VRIGNON-JOUCK
- Cabinet ECO-PERTICA - BAIE
- Sarthe Habitat, - ARCHITOUR -SODEREF
- Cabinet E.A.U. - SEMAF

Monsieur GALLAND propose à l'Assemblée de confier cette mission au Cabinet DEWAILLY, pour un coût de prestation d'un montant de 14.975 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Confier une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour définir les « Orientations Spécifiques d'Aménagement » de certaines zones du P.L.U. au Cabinet DEWAILLY - SCP MAIORE-VRIGNON-JOUCK

- Signer le l'acte d'engagement correspondant pour un montant de prestations de 14.975 € HT et régler les honoraires qui en découleront.

Information

PRESENTATION DES TRAVAUX EN REGIE

Les travaux en régie sont présentés à l'Assemblée.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE MAURICE LOISEAU – SIGNATURE D'AVENANTS

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la Salle Maurice LOISEAU, Monsieur RABOT, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été demandés la Société BRULE.

Il propose donc de signer l'avenant correspondant, à savoir :

- Lot 1 – Terrassement – V.R.D.
 - o Titulaire : BRULE SAS
 - o Montant du Marché : 47.531,24 € HT
 - Avenant n° 1 : 6.586,60 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la Salle Maurice LOISEAU à signer l'avenant n° 1 au lot 1, d'un montant de 6.586,60 € HT avec la SAS BRULE et à régler la facture correspondante.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

DEMANDE D'AGREMENTS AU TITRE DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Madame JACOB, Maire-Adjointe chargée de la Jeunesse et des Sports, propose aux membres de l'Assemblée de déposer une demande d'agrément au titre du Dispositif Service Civique auprès de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale des Pays de La Loire, quant à la signature de deux contrats.

Elle précise les modalités du dispositif fertois :

- nature : signature d'un contrat avec deux jeunes volontaires, en lien avec le Collège Desnos
- indemnité mensuelle versée aux jeunes volontaires :
 - o Etat : 450 à 550 Euros
 - o Commune : 100 Euros (dont 50 % pris en charge par le Collège Georges Desnos).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres suivants :

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Déposer un dossier de demande d'agrément auprès des services de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale des Pays de La Loire pour chacun des deux contrats.
- Signer les contrats relatifs à la mise en place du dispositif Service Civique
- Régler l'indemnité mensuelle à compter du 1^{er} Janvier 2012 et émettre un titre de recettes à hauteur de 50 % auprès du Collège Georges Desnos.

BILAN DE LA BANQUE ALIMENTAIRE 2010

Information

Le bilan de la banque alimentaire est porté à la connaissance de l'Assemblée.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

BOURSES SCOLAIRES, ANNEE 2012

Monsieur GUEDET, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il y a lieu de fixer le montant de la bourse scolaire permettant aux écoles l'achat de petites fournitures pendant l'année.

Il propose de porter cette participation, pour l'année 2012, à :

- 25,78 € par élève pour les enfants des écoles maternelles, primaires, des classes de 6^{ème} et 5^{ème},
- 37,18 € par élève pour les enfants scolarisés en classe de perfectionnement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,

Décide de porter le montant de la bourse scolaire, pour l'année 2012, à :

- 25,78 € par élève pour les enfants des écoles maternelles, primaires, des classes de 6^{ème} et 5^{ème},
- 37,18 € par élève pour les enfants scolarisés en classe de perfectionnement.

Information

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE

Le bilan de la saison touristique est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 16 Décembre 2011

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants,
Décide de procéder, aux modifications suivantes :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 1^{er} février 2012
- Création d'un poste d'Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2012

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45